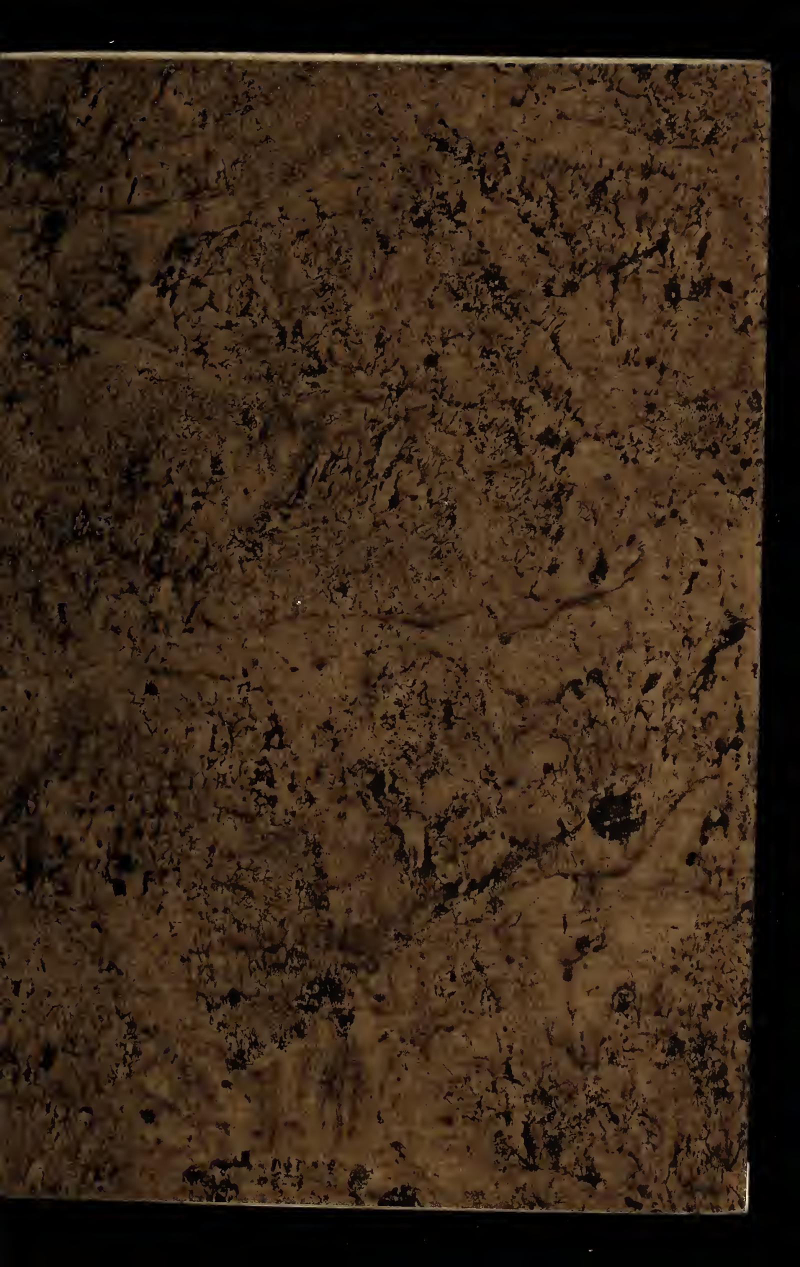


13

HARANGVE FVNEBRE.

Sur la mort de Tres-illustre Seigneur Messire Nicolas de Verdun, Cheualier, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Priué, & premier President en sa Cour de Parlement de Paris.

Prononcee deuant ledit Parlement dans l'Eglise des Iacobins reformez de la Congregation Occitaine, au fauxbourg S. Honoré, Par vn Religieux du mesme Conuent, le 27. de Mars 1627.



A PARIS,
Chez GERVAIS ALLIOT, au Palais, proche la Chappelle S. Michel.
M. DC. XXVII.



ABSTVLIT DOMINVS omnes magnificos meos de medio mei vocauit aduersum me tempus, idcirco ego plorans & oculus meus deducens aquas. Thren. 1.

PAuure France ! te verrons nous tousiours empressee dans les funerailles, reuestuë de deuil & pleine de larmes, sacrifier à la douleur, pour la cheute des principalles colomnes de la felicité? Faut-il que la mort triomphe si souuent de ta gloire, & portant par terre les plus chers appuis de ton bon-heur, enseuelisse dãs les plaintes tant de splendeur dont tu parois si brillante aux iours de tes ioyes & con-

Threnorũ.

tentemens? *Quomodo obtexit caligine Dominus filiam Sion?* où eſt le Soleil de cette magnifique Cour? & comment s'eſt peu faire que cette Françoiſe Sion ait trouué ſon luſtre offuſqué par les tenebres de la mort? *obliuioni tradidit Dominus in Sion feſtiuitatem & ſabbatum*; Il n'eſt plus temps de rire, tes feſtes ſont changées en iours de douleur, le ſon melodieux de tes luts en gemiſſemens, & celuy de tes orgues en des voix qui nous rendent ſemblables à ceux qui ſe plaignẽt. Tous les ſiecles paſſez ont eu dequoy ſe plaindre (dit Seneque) tous ceux qui viendront apres auront dequoy ſe douloir (adiouſte vn autre) & toy en vn meſme ſiecle & pendant vn meſme aage tu as beaucoup de choſes à pleurer, & pluſieurs perſonnes à regretter qui ſe trouuent à dire au nombre de ceux qui gouuernent la Republique: Hé! que tu as bien raiſon de dire, que Dieu courroucé contre toy a retiré du milieu de ton corps les plus magnifiques perſonnages, qu'il t'a donné pour ennemy vn temps vieilliſſant & ruinant tout, qui par vne ſuitte de maux dont il entreprend de trauerſer ton contentement,

Verſa eſt in luctum cythara mea & organũ meũ in vocem flẽtium. Iob.30.

Omnem ætatem de moribus ſuis queſtam, ait Seneca, addo ego omnem habuiſſe quod quæreretur habituramq; omnem quod quæratur. Franc. Petr. de re. f. dial. 115.

apres la perte de tant d'autres grands esprits , a rafraischy tes playes en la mort de tres-illustre Seigneur Messire Nicolas de Verdun , Cheualier, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Priué, & Premier President en sa Cour de Parlement de Paris.

Importune necessité! qui semble commander & à toy de t'affliger, & à moy de faire parler mes yeux auec ma bouche au discours que i'ay à faire de ses vertus: chose pourtant aussi difficile comme de seruir à deux maistres ; & de fait vne guerre intestine & vn combat de deux sentimens contraires s'esleue en mon esprit qui le met en vn empressement extraordinaire. Pleurer la mort de Monseigneur de Verdun, c'est ignorer l'immortalité que ses vertus luy ont acquises; & ne la pleurer pas, c'est trahir l'affection que nous auons tousiours eu pour luy. Le pleurer seroit estre ingrat à l'endroit de la diuine prouidence qui a couronné sa vie d'vne tres-sage & tres-prudente vieillesse, & ne le pleurer pas seroit estre insensible. Les objects exterieurs qui se presentent à mes yeux accroissent la difficulté que i'ay de me re-

*...elis vbi-
...luctus vbi-
...pauor. &
...lurima mor-
...is imago 2.
Æn.*

ſoudre. Ces lumieres qui ſemblent preſuppoſer que le Soleil ſe ſoit caché: Cét autel, ces illuſtres perſonnages, ces murailles reueſtuës de la couleur des tenebres, & portans par tout l'image de la mort m'inuitent aux larmes. Mais cette auguſte aſſemblée, que ie peux dire la plus belle de l'Vniuers, Cette grand' Cour, où naiſſent les demy-Dieux, Cette nourrice des beaux eſprits, Cette ſource d'hommes capables de gouuerner des mondes, m'inuitent aux loüanges, aux applaudiſſemens & aux conſolations. Quelle apparence pourtant de ſe conſoler ſi toſt d'vne ſi grãde perte? Mais quelle apparence de ne ſe conſoler point à la veuë d'vne ſi belle eſperance de la recouurer? Vis ie jamais vn deuil ſi noir? Mais vis-ie jamais vne aſſemblee ſi ſplendide? Vis-ie jamais tant de pleurs? Mais vis-ie jamais tant de cõſtãce à ne s'affliger de rien? Vis-ie jamais vn ſi grand obiect de triſteſſe? Mais en vis-ie jamais vn de ſi grande admiratiõ? Vis-je iamais vne ſi deplorable mort? Mais vis-ie jamais vne ſi belle vie? Le ſiege de la vie c'eſt le cœur, & voicy le cœur de France, le Ciel de ſes plus parfaicts mouuemens, & la vie de la Republique

Françoise. Ie sçay bien (Messieurs) que dans vos esprits mesme *compugnant mœroribus gaudia*, *talem reminisci dulce est, tali carere supplicium*: ce sont aussi les deux sujets qui m'agitent, les loüanges de ses belles vertus me tirent du costé de la consolation, & la perte commune de tous me retire en celuy des souspirs. C'est pourquoy vous aurez d'autãt plus de sujet d'excuser les defauts de ce discours que mon esprit est contrainct de receuoir de deux maistres ennemis, deux loix toutes contraires. Il est vray que ie ne me peux empescher de me tirer du costé de la vie: ceux qui aymerõt mieux s'abandonner à la douleur, tirant de ce que ie diray à la loüange du deffunt, vne plus grande cognoissance de leur perte, en prendront vn plus grand subjet de leurs iustes plaintes. Et ceux qui se mettront du costé de la consolation pour les actions heroïques que ie suis resolu d'exalter, plustost que de m'arrester aux larmes, auront prou de subjet d'estre contens. Cruelle mort! tu ne verras donc point de mes larmes pour ce coup, & quoy qu'elles soient toutes prestes à sortir pour la douleur

S. Hil. Ar. in pan. S. Hon. *Duplex itaq; materia me prouocat, illinc me laudum suarum gratia ad sermonem trahit, hinc ad singultus retrahunt dãna communia.*

Ignoscite si diripiẽtibus sibi duobus affectibus mentem nostram orimeũ officium tanquam duobus dominis famulatum cõgruum negat.

que tu m'as causee, elles sont neantmoins retenuës par tant de merueilles qui me consolẽt. Et certes i'aurois peur de faire de mes Auditeurs mes Iuges, si ie vous seruois des larmes, & si parmy des actions si genereuses & si masles, ie meslois vne chose si feminine. Ciceron disoit que ce luy seroit chose messeante de parler pour le courageux Milon auec crainte, & moy i'aurois trop de tort si ie disois de si belles choses en pleurant. Ie diray donc que la vie est demeurée maistresse de la mort, & qu'encore que ce squelette descharné, cette carcasse d'os rangez, aye comme les vaches maigres de Pharaon deuoré les grasses & pleines de vie, neantmoins carnaciere qu'elle est, elle ne s'est prise qu'à la chair, & vous verrez que dans la personne du deffunct, il y auoit vne vie qui n'a peu estre touchée par la mort, & qui luy a acquis vne telle immortalité, que i'espere que vos esprits en seront les sepulchres viuans, & que ses loüanges vous seront d'autant moins suspectes qu'elles auront de la correspondance à vos merites, & que vous trouuerez la pluspart des vostres parmy les siennes.

Si quis est quem flentem mors deceat, ridere dedecuit viuentẽ.

Si semper beneficium vita esset, semper maleficium esset mors. Fran. pet. dial. 119.

Toutes

Toutes les choſes imaginables ſont rapportees par les Theologiens à l'vne de ces trois meſures, à l'eternité, à l'æuiternité, ou au temps. L'eternité eſt la poſſeſſion d'vne vie qui dans l'aſſemblage de tout ce qui eſt eſſentiellement parfait, n'a ny cõmencement ny fin, & n'eſt ſujette ny en ſoy, ny ſes operatiõs à viciſſitude, ſucceſſion, ny changement quelconque. Il n'appartient qu'à Dieu d'eſtre eternel, & de tous ſes attributs, il n'y en a pas vn qui exprime mieux ſa grãdeur, ou pluſtoſt qui nous eſtõne dauãtage que ſon eternité. Dire qu'il eſt eternel, c'eſt dire qu'il n'eſt ny vieil ny ieune, la difference des aages ne le rẽd ny plus ny moins ſage, il poſſede d'vn coup tout ce qu'il a, rien n'y va par ſuitte, rien ne s'y accroiſt par longueur, rien ne s'y affermit par habitude, tout luy eſt eſſentiellemẽt attaché: & comme il ne profite rien en continuant d'eſtre, auſſi ne ſçauroit-il rien perdre demeurant touſiours en vn meſme eſtat. Et afin que nous ne nous imaginions point en luy des perfections diuiſees. S. Auguſtin dit tres-bien que Dieu eſt tout œil, parce qu'il voit tout, toute

Æternitas eſt interminabilis vitæ tota ſimul & perfecta poſſeſſio.

Æterna autem ſubſtantia cum eadẽ ſemper & immobilis perſeueret, neque ſenior ſeipſa fit vnquam neque iunior. Plato. in timæo.

Deus totus oculus eſt, quia omnia videt totus manus eſt quia omnia operatur to-

main, parce qu'il fait tout, & tout pied parce qu'il est par tout. Il ne faut pas distinguer en luy l'œil des pieds, ny la teste des mains, il ne le faut pas mettre premierement au Ciel, & puis apres en terre, il est tout en mesme temps, il est par tout en mesme temps: mais plus tost il est tout & par tout sans temps *ibi nihil est præteritum quasi iam non sit, nihil futurum, quasi nondum sit; sed non est ibi nisi est. Non est ibi, fuit, nec erit, quia quod fuit iam non est, & quod erit nondum est, sed quidquid ibi est non nisi est.* Que cest estat est heureux où il n'y a point de souuenir du passé, ny d'apprehension du futur, que ceste gloire est solide où tout est vniforme, sans changement, tout arresté sans vicissitude, si parfait qu'il ne peut rien gagner en auançant, si grand qu'il ne peut croistre, si plein qu'il ne peut plus rien contenir, si puissant qu'il ne peut plus se fortifier, & si ferme qu'il n'a aucune crainte de reculer ny rien perdre.

[...]us pes est [...]ia vbique [...]t. In Psal. [...]o.

In Psal. 101.

Anni tui sicut dies vnus, & dies tuus non quotidie sed hodie, quia hodiernus tuus non cedit crastino neque enim succedit hesterno. Conf. lib. 11. c. 13.

L'æuiternité secōde mesure est pour les substances spirituelles, elle est plus que le temps & moins que l'eternité. Il y a, dit nostre Docteur Angelique, certaines choses creées qui reculent

S Thomas, 1. q. 10. ar. 5. 6. Angeli mutationem non patiuntur, nullus enim apud illos puer ne-

moins de l'eternité en ce qu'elles ne re- çoiuent aucun changement en leur na- ture, elles ont neantmoins vne espece de succession ou transmutabilité atta- chée à leurs operations. De ceste sorte sont les Anges qui sont bien moins que Dieu, en ce qu'ils ont vn commence- ment, & beaucoup plus que les choses d'icy bas, en ce qu'ils n'ont point de fin.

que adolesc... neque senex Basil. ho. in Psal. 44.

Le temps, qui est la troisiesme mesure est pour toutes les substances corporel- les, tout ce qui est sous le Ciel roule sous les differẽces du passé, du present, & de l'aduenir, & se void tellement de- terminé à ses loix, que comme le temps n'est constant qu'en son inconstance, ny permanent qu'en sa volubilité, aussi les choses qui luy sont sujettes ne peu- uent se promettre vn estat de cõsisten- ce, ains faut qu'elles reglẽt leur cadẽce au bransle du changement qui leur est prescrit. Il n'est pas tousiours l'hyuer aussi n'est il pas tousiours l'esté, le prim- temps veut entrer au rang des saisons aussi bien que l'automne, en sorte qu'el- les ne sont iamais ensemble, ains s'en- tresuiuẽt cõme les minuttes qui sont les heures, les heures qui sont les iours, les

iours qui font les mois, & les mois qui font les années. De là vient qu'il y a tẽps de rire & temps de pleurer, temps de trauailler & de se reposer, temps de viure & tẽps de mourir. Temps bien different des deux premieres mesures, en ce que l'eternité possede tout ce qu'elle a en vn continuel momẽt, l'æuiternité ne reçoit aucune successiõ, au moins quant à la substance des choses qu'elle mesure, & le temps nous amene tant de changemens, mesme en nostre substance que nous ne possedons rien de nostre vie que des momens imperceptibles, & pouuons bien dire que tous les iours il meurt quelque chose chez nous. Quand nous sommes en l'adolescence l'enfance est morte, quand nous sommes en la ieunesse l'adolescẽce est morte, quand nous sommes en l'aage viril la ieunesse est morte, & quãd nous mourons vieux, ce n'est que la viellesse qui meurt, il y auoit desia long temps que les autres differences de l'aage estoient trespassez. Il n'appartient qu'à Dieu de dire *nunc & semper* pour nous, nous n'auons qu'vn miserable *nunc*, encore est il si peu conceuable

que S. Vincent Ferrier grand Predicateur de nostre ordre, dit qu'entre viure & mourir il n'y a que la mesme differẽce qui est entre mourir & estre mort, & qu'ẽcore que nous ne soyõs pas morts, il est tousiours vray de dire que nous mourons quand nous desistons d'estre ioyeux pour estre tristes, & que nous esprouuons que le trauail & le repos, le le bien & le mal s'emparent alternatiuement de nos pauures cœurs, nous pouuous bien iuger que ces contraires qui ne sont chez nous que quelquefois, comme ils sont finis viendront en fin a n'y estre plus tout a fait, & nous ameneront la mort qui nous determinera ou à vn bien qui ne sera suiuy d'aucun mal, ou à vn mal qui ne sera suiuy d'aucun bien.

Et c'est ce temps que Dieu appelle contre nous, quand il marque le moment où se doit terminer nostre vie, *vocauit aduersum me tempus.* Temps d'autant plus traistre qu'estant celuy qui nous apporte la vie, c'est celuy qui nous porte à la mort, & pour cela Dieu nous a voulu assuiettir à ceste mesure pleine d'inconstance, pour nous apprẽ- *Threnorum. 1.*

dre à rouler nos iours auec tant de soin, pendant le temps qui roule tant de varietez sur nos testes, que nous meritions de paruenir à ses autres mesures plus parfaictes, asçauoir l'eternité & l'æuiternité : celuy la mesure nostre course, & celles-cy sont le terme ou nous pretendons d'arriuer. *Sic currite vt comprehēdatis.* C'est icy où les hommes se peuuēt rēdre dignes d'immortelles loüanges, & où ie vous veux montrer que nostre deffunt a si bien fait dans la course du temps, qu'il a merité d'atteindre au but de l'æuiternité par le merite de sa magistrature, & de l'eternité, par celuy de sa pieté, Ie luy feray dire ces parolles d'vn Roy, *sine iniquitate cucurri & direxi, exurge in occursum meum & vide*, où ie prēds ce mot d'iniquité, en tant qu'il est opposé à l'equité, & comme ie pretends le loüer principallement de la droicture qu'il a tousiours obserué en l'administration de la Iustice, n'ayant iamais forligné de la voye de l'equité, ie peux dire qu'en ceste course du maniement des affaires publiques, il a esté sans iniquité.

1. Cor. 9.

Psal. 58.

Il est sorty d'vne tres-illustre famille

& honorée d'vne des plus belles charges du Royaume, ſon Pere s'appelloit Meſſire Nicolas de Verdun, eſtoit Cõſeiller du Roy en ſon Conſeil d'Eſtat, & intendant de ſes finãces. Sa Mere eſtoit de la maiſon des Meſſieurs d'Aubepine, ſœur de feu Monſieur de Verderonne, maiſon aſſez cogneuë pour ſeruir à l'honneur de noſtre deffunct, duquel la naiſſance eſt d'autant plus remarquable, qu'elle n'a point apporté d'empeſchement au merite de ſa vertu. Son Pere adminiſtroit tout ſeul les finances du Royaume, auec tant de prudence qu'il en a merité le nom d'Intendant ſans reproche, & la pauureté en laquelle il eſt mort eſt vn teſmoignage irrefragable que rien ne ſe pouuoit adiouſter à la fidelité dont il ſeruoit le Roy. Or ceſte pauureté paternelle me donne vn beau ſuiet d'exalter ceſte naiſſance, cõme la plus conforme qui ſe puiſſe imaginer, à ce que requeroit la perfection de l'hõneur qu'il a merité, par les actiõs de ſa vie. La vertu eſt bien ſouuent cachée dans les richeſſes, ou bien les richeſſes tiennẽt lieu de vertu, & paſſent pour choſe digne de gloire deuant les

yeux d'vne populace qui ne ſçait admirer que ceux qui ont la teſte d'or. Vn apprẽtif d'vn Peintre ancien voyãt que ſon maiſtre eſtoit fort empeſché à deſpeindre la beauté d'Heleine, ne croyãt pas qu'il en deuſt venir à bout, s'en alla prendre vne toille & ne mit autre choſe deſſus que de l'or, ſans tirer aucun autre lineament, puis l'alla monſtrer à Appelles, diſant que par là, il vouloit repreſenter la beauté d'Heleine, auquel Appelles en ſouſriant reſpondit *pulchram facere non potuiſti, diuitem feciſti*, ne la pouuant faire belle, vous l'auez fait riche, cõme ſi les richeſſes deuoient contenir eminemment toutes les autres perfections, & cependant le vieux prouerbe dit que *in nudo diues virtus*, la vertu n'eſt iamais ny ſi belle ny ſi riche que quand elle eſt chez vn homme nud, quoy que le vulgaire en face vn autre iugement.

Les Magiſtrats doiuent prendre ſoin d'acquerir du reſpect dans l'eſprit du peuple, & de la gloire en la poſterité. La gloire ne s'acquiert que par la vertu, & le peuple ne reſpecte volontiers que la Nobleſſe, Amaſis Roy d'Egypte

estoit meprisé par ses propres sujets, pour la bassesse de la condition dont il estoit sorty pour venir au Sceptre, quoyqu'il les ait voulu coriger, leur faisant adorer vn Idole qu'il auoit fait faire du bassin dont il auoit accoustumé de se lauer les pieds. Voyez nostre Seigneur mesme comme il est peu respecté? *nonne hic est fabri filius*? La noblesse de nostre deffunct l'a exempté de ce danger, & la pauureté de ses parens luy a donné suject de faire paroistre qu'il ne doit qu'à sa vertu la gloire de tant de belles charges qu'il a merité d'exercer. On peut dire de beaucoup qu'ils n'ōt que la gloire qu'ils ont trouuée sur leur teste en naissant, encore y en a-il plusieurs qui ne sçauent pas conseruer celle que leurs ancestres leur ont acquise: mais nostre deffunt n'est redeuable qu'à soy mesme, & n'ayant eu par heritage que la gloire de la pauureté qu'il a conseruée, celle qu'il a merité en sa Magistrature n'est deuë qu'à ses trauaux & à son courage. Il portoit comme Alexandre le grand les loix de la gloire grauée dans son cœur, aussi a-il pris vn essor qui eut mis en

defaut vne ame moins genereuſe. Ciceron diſoit que faire paruenir vn homme aux charges ſans argẽt, c'eſtoit faire voller vn oyſeau ſans aiſles, com-biẽ eſt dõc genereuſe l'entrepriſe de no-ſtre Cheuallier, qui sãs l'ayde des richeſ-ſes a biẽ eu aſſez de cœur pour paruenir à la premiere des charges de ceſte augu-ſte Cour? Ie m'imagine qu'il euſt eſté faſ-ché que ſon pere lui en eut acquis, & euſt pleuré, s'il ne luy euſt laiſſé dequoy fai-re paroiſtre ſa generoſité ; auſſi eſt-il vray que la gloire des charges conſiſte à les acquerir par vertu, non à les poſſe-der par heritage.

Or comme les ſciences ſont les plus ſolides baſes, & les plus eſleuez mar-che-pieds qui puiſſent nous faire deue-nir grands, il les alla chercher en leur ſource, & choiſit entre toutes, de s'a-donner à la Iuriſprudence, laquelle ie peux dire eſtre la plus belle & la plus ancienne de toutes les ſciences hu-maines. Il ne faut chercher ſon origine plus bas qu'au Paradis terreſtre, on y a donné des loix, elles y ont eſté tranſ-greſſées, voyla les interrogatoires, Adam, *vbi es?* Adam reiette ſon peché

Bartholomæus caſſanæus in cathalogo gloriæ mundi parte decima c verſ. 19.

sur sa femme, la femme replique que c'est le serpent qui l'a trompée. La sentence de Dieu interuient la dessus qui les condamne tous trois. *Veritas de terra orta est, & iustitia de cœlo prospexit.* Psal. 88.

Le premier Parlement fut estably du temps de Moyse par le commãdement de Dieu, & de l'aduis des hommes dans l'Exode 28. & de luy ont appris à faire des loix, tous les Legislateurs qui luy ont succedé comme Foronæus, qui en a donné aux Grecs, Mercurius aux Ægyptiens, Solon aux Atheniẽs, Lycurgus aux Lacedemoniens, Romulus ou Numa Pompilius aux Romains, & tant d'autres qui n'ont esté en cela que les singes de Moyse qui a appris de Dieu à faire des loix. Platon disoit que les autres sciences auoiẽt esté apportées par Promethée : mais que les seules loix venoiẽt de Dieu par le moyen de Mercure. Seroit-ce bien pour cela que nous autres Chrestiens appellons auec la Saincte Escriture nostre seigneur Iesus-Christ, *Angelum magni consilij*, comme si on vouloit dire que du Conseil priué de la saincte Trinité, il nous a apporté les amoureuses ordonnances de

la nouuelle loy dont nous iouyssons maintenant? Que si la Iurisprudence est louable en son origine, elle ne l'est pas moins en ses effects, c'est elle qui nous fait viure en paix, & en vn mot, c'est elle qui nous fait gens de bien en nous deffendant le mal qu'elle punit rigoureusement: Les anciens appelloient les loix l'ame de la ville; i'auois donc raison d'appeller tantost ces seigneurs la vie de la France, pour me consoler parmy tant d'images de mort. Vn Nauire cingleroit plustost sans faire naufrage en pleine mer, qu'vne ville ne demeureroit destituée de loix, sans estre bien tost accablée de ses propres ruynes. Ciceron dit que *nihil in ciuitate diligentius retinendum est quam ius ciuile, quo sublato exploratum esse nemini potest quid suum quid alienũ*. Et S. Augustin *quid enim sunt regna nisi latrocinia, remota iustitia*? L'exercice de la Iustice est si fort estimé dans la Saincte escriture, qu'on recommande aux hommes de l'entreprendre iusqu'à l'agonie, *pro iustitia agonizare pro anima tua & vsque ad mortem certa pro iustitia*.

Lib. 4. de ciu. Dei.

Eccl. 4.

Ses estudes.

La beauté de ceste science tira à soy

noſtre defunct, & y ayant eu pour maiſtre ce grand Iuriſcõſulte Cujas, il auoit moins d'occaſion que luy, de dire de ſa patrie, *optima mater, peſſima nutrix*, il ne pouuoit auoir vn plus excellẽt maiſtre, & ſon maiſtre ne pouuoit ſouhaitter vn meilleur Diſciple. Il le nourriſſoit, non comme Chiron faiſoit Achille de moüelle de Lyon, pour le rendre courageux, mais de la moüelle de la Iuriſprudence pour le rendre tel que nous l'auõs recogneu, parfait en la cognoiſſance de ceſte ſcience. Non content de ſes inſtructions, il s'adonna à l'eſtude de la langue Grecque, & comme Alexandre diſoit que l'Iliade d'Homere eſtoit le miroir d'vn bon Capitaine, noſtre deffunt croyoit que la cognoiſſance des lettres Grecques adiouſtoit merueilleuſement à la perfection d'vn Magiſtrat, auſſi l'eloquẽce Latine doit elle tout ce qu'elle a de ſauoureux à l'inuention des Grecs. La Grece a touſiours eſté eſtimée la mere des ſciences. Platon rendoit graces aux Dieux de ce qu'il eſtoit né à Athenes qui (pour l'honneur des ſciences qui y floriſſoit) eſtoit appellée *totius Græciæ oculus dexter:*

C'eſt là que S. Baſile s'eſt fait grand : Là S. Gregoire de Nazianze s'eſt rendu capable d'operer tant de merueilles : Là S. Iean Chriſoſtome a appris à faire croiſtre du miel dans ſa bouche auec ſes parolles : & de là ont tiré les Latins & les François, tout ce qu'ils ont d'exquis pour mener les hommes par les oreilles. Or eſtãt noſtre deffunt ſi fort aduancé aux lettres, il ne ſe faut pas eſtonner ſi les dignitez ſe preſenterent à luy pluſtoſt qu'il ne ſe preſenta aux dignitez.

Homines ſicut amphoræ auribus circumferuntur. Plut.

Ses charges

Il fut premierement Aduocat à la Cour, c'eſt le premier degré pour monter où il eſt paruenu. Et Clement IIII. eſt bien paſſé par ceſte porte pour aller au ſouuerain Pontificat. En cét eſtat il playda aux grãds Iours de Clermont, & fit augurer de ſa future ſuffiſance au maniement des affaires publiques, comme Hercules fit preuoir ſa valeur eſtouffant des ſerpens des le berçeau. Il fut depuis Conſeiller en cette magnifique Cour, vn peu apres, Preſident aux Requeſtes du Palais, puis grand Preſident, d'où il fut tiré pour eſtre fait premier Preſident

On dit que feu Monſieur le Preſidẽt de Harlay dit dés lors qu'il n'en recognoiſſoit point de plus digne que luy de ſucceder à ſa charge.

au Parlement de Thoulouze. Il a esté aussi Chancelier de Monseigneur frere vnique du Roy, & est paruenu en fin à ceste belle charge de premier President de ceste tres Auguste Cour. Et en toutes ces dignitez on remarque ie ne sçay quel destin qui le portoit à estre le premier par tout, chose que Iules Cæsar ambitionnoit si fort qu'il eut mieux aymé estre le premier en vn village, que le second à Rome. Et à ceste primauté ou Cæsar estoit porté par son ambition, nostre deffunt est paruenu par la conduitte & souueraine prouidence de celuy qui cognoissoit ses merites, comme en estant l'auteur.

Sa Iustice.

Mais qui pourroit assez exagerer l'equité, droicture, incorruptibilité, & autres vertus qu'il a fait paroistre en sa Magistrature? si la Iustice ne pleure la perte d'vn si iuste administrateur, ce n'est que parce qu'elle n'a point d'yeux. Il auoit ce que requeroit Platon en vn Iuge, la prudẽce pour cognoistre (d'autant que si l'ignorance luy auoit poché les yeux, ce prouerbe seroit veritable que l'ignorance du Iuge est la misere de l'innocent) la force pour ne point ce-

Orphæi lyra carmen amphionis musa Vergilij

der aux menaces des grands. La temperance pour empeſcher que l'eſprit n'émouſſe ſa pointe dans les voluptez du corps, & la Iuſtice pour eſtre ſon ame. Ie peux dire de luy ce que ſainct Hieroſme diſoit d'vn autre qu'il regardoit pluſtoſt le viſage que les mains de ceux qui ſe preſentoient pour luy demander Iuſtice, il eſtoit comme ces ſtatuës de la ville de Thebes, auſquelles on auoit couppé les mains, pour repreſenter que les Iuges ne doiuent ſçauoir que c'eſt de prendre des preſens. Il a touſiours eſté fort recommandable pour ceſte incorruptibilité, & pouuoit on bien dire de luy que ſes yeux ne perdoiẽt rien de leur lumiere, quelque preſẽt qu'ō luy offrit pour les eſbloüir, & eſtoient comme ceſte lampe du temple de Venus en Arcadie, laquelle ne s'eſtaignoit iamais, quoy qu'elle fuſt perpetellement expoſée aux vents & à la pluye. Il pouuoit dire ces paroles de S. Ambroiſe, *feci iudicium & iuſtitiam, in iudicio non contempſi pauperem, non oppreßi vduam, perſonam diuitis non recepi, in omnibus miſericordiam reſeruaui*, & ne faut pas que l'on croye que la rigueur dont il

voce pecuniæ ſuffocantur, vbi nummus loquitur, Tulliani eloquij tuba rauceſcit, vbi nummus militat hectoreæ militiæ fulgura compeſcuntur, vbi pugnat pecunia virtus expugnatur Herculea, nummus vincit nummus regnat, nummus imperat vniuerſis.

Son incorruptibilité.

Pſal. 118.

à chaſtié exemplairement tant de crimes, ſoit contraire, ny face aucun tort à ceſte miſericorde & douceur, dont il accueilloit tout le mõde. D'autãt qu'au gouuernemẽt d'vne republique, il faut que la rigueur ait ſon tour auſſi biẽ que la clemence, & le peuple eſt ſemblable à ces mouches gueſpes qui meurent dãs l'huyle, & reuiuent dans le vinaigre. Et puis vn Iuge ne doit & ne peut faire miſericorde qu'en rendant la Iuſtice, & comme dit tres-bien Lactance, *Iudex peccatis veniam dare non poteſt, quia voluntati deſeruit alienæ.* Ainſi noſtre grand Preſident regloit toutes ſes actions ſelon les volontez du Roy. Auec quelle ardeur recherchoit-il les coniurations qui ſe faiſoiẽt contre ſon ſeruice? auec quelle rigueur les puniſſoit il? Quand les Ægyptiẽs vouloiẽt ſignifier le principal ſoin d'vn Magiſtrat, ils faiſoient voir vn chien qui gardoit vne robbe de pourpre, la regardant fixement, & empeſchant qu'on en approchaſt. Le Roy n'a point de robbe plus pretieuſe que la cõſeruation de ſon auctorité, & c'eſt ce qui doit eſtre l'objet des plus preſſantes ſollicitudes d'vn Magiſtrat, &

Son affectiõ au ſeruice du Roy.

ce qui rendoit noſtre deffunt ſi vigilãt, que les ſujets du Roy pouuoient bien dire pendant ſa vie, *virgam vigilantem ego video.* Sa Iuſtice en vouloit aux meſchans, comme l'iniuſtice en veut aux bons, auſſi Pytagoras auoit-il accouſtumé de dire que ne chaſtier point les mauuais, eſtoit par occaſion affliger les gens de bien. Il auoit ce que Democrite requeroit en vn Iuge *optimus* (dit il) *iudex eſſe iudicatur qui cito intelligit & lente iudicat*, il eſtoit extraordinairemẽt prompt à conceuoir vne affaire, & fort conſideré à la iuger, & quand il condamnoit à quelque chaſtiment rigoureux, c'eſtoit pluſtoſt pour l'exemple, que pour la faute commiſe, *nemo prudens punit quia peccatum eſt* dit, Platon, *reuocari enim præterita non poſſunt.*

Refert Seneca lib. 1. de ira cap. 16.

Sa prudẽce.

Sa prudence paroiſſoit principalement au gouuernement du peuple : qui eſt pourtant bien plus difficile à conduire que ne ſeroient des grands eſprits, c'eſt vne beſte à cent teſtes, & bien ſouuent ſans teſte, qui ne ſçait ny commander ny obeyr: & Phocion faiſoit ſi peu d'eſtat de ſon iugement, qu'ayant vn iour prononcé vn aduis qui fut receu de tout

Plut. en ſa vie.

le peuple : il se tourna vers ses compagnons, leur demandant s'il auoit point dit quelque sottise. Nostre deffunt cōme vn Alcyon, a bien sceu se nicher sur cette mer subiette à tant d'esmotions, sans faire naufrage; & a sceu si bien mesnager les affections du peuple estant à Thoulouze, qu'elles luy ont tousiours esté acquises: aussi luy a il tousiours procuré le bien & repos qu'il luy a esté possible par son courage & par ses larmes. Par son courage, en ce qu'en l'absence des gouuerneurs il assiegeoit & prenoit les places, emprisonnoit les Seigneurs mesme qui oppressoient le peuple, & faisoit bien voir qu'il sçauoit marier les armes auec les loix : Mariage qui sembloit auoir esté recommandé par Charlemagne qui ayant fait grauer son cachet sur le pommeau de la garde de son espée, scelloit tousiours ses ordonnances l'espée à la main: Et Frideric troisiesme auoit pour deuise vn liure ouuert sur vne table, & dessus le liure vne main armée qui tenoit vne espée auec ces mots. *Hic regit ille tuetur.*

Son affecti[on] enuers le peuple.

Et par ses larmes en ce qu'il a souuent harangué pour le bien du peuple deuāt

le feu Roy Henry le Grand, & deuant nostre tres-iuste Roy, auec des yeux qui par leurs pleurs tesmoignoient l'affection extresme qu'il portoit au peuple. Que si vn menestrier ou joueur de flustes par vne chanson lugubre, fit reuoquer l'arrest que l'Empereur Theodose, fort impuissant d'ailleurs sur ses passions, auoit rendu contre vne ville qu'il vouloit faire razer: Que ne deuoit gaigner sur la clemence de nostre Roy, qui n'a autre passion pour son peuple, qu'vne grande affection de le maintenir, la priere de ce venerable President accompagnée des larmes d'vne inexprimable tendresse de cœur? Ah qu'il sçauoit bien de quelles armes nostre tres-iuste Roy vouloit estre combatu, s'il eust abordé vn esprit rigoureux, peut-estre eust-il fait des remonstrances pleines de fer: mais à vn Roy dont l'affectiõ enuers ses sujets est toute paternelle, il ne falloit que des larmes. Il a tousiours obserué cét aduertissement que Plutarque donne à tous les Magistrats; Que les grands doiuent plus craindre de faire du mal que d'en receuoir: Il souffroit auec vne patience indicible tout ce qui

ib. de do-rina prin-um. Principem gis oportet ere ne d mali fa-t quam ne d[illegible] atiatur

ſe faiſoit contre ſa perſonne, pourueu qu'il fit valoir l'integrité de la Iuſtice: il ne ſe ſoucioit pas qu'il luy arriuaſt pour ſon particulier. C'eſt l'ordinaire qu'on remarque les plus petites actions des grands, iuſques là qu'on remarqua que Pompée ne ſe grattoit la teſte qu'auec vn doigt. Ie me ſuis enquis de choſes les plus particulieres de noſtre deffunct, & n'ay ſceu apprendre autre choſe ſinon qu'il eſtoit touſiours preſſé, dõnant ſi peu de temps à la conduitte de ſes propres affaires, qu'on euſt dict qu'il trouuoit les affaires publiques à ſon foyer: de ſorte que n'ayant des mouuemens que pour l'exercice public de ſa charge, il faiſoit bien paroiſtre qu'il auoit la Iuſtice pour ame.

Mais pourquoy s'arreſter tant à la recherche des choſes qui peuuẽt iuſtifier la gloire de ſa Magiſtrature? n'eſt ce pas tout dire quand on dit qu'il eſtoit Premier Preſident en cette grande Cour? Celuy qui paruient là peut bien dire qu'il a paſſé par l'eau & le feu de l'eſtroit examen de tout ce qui eſt neceſſaire pour faire vn grand perſonnage. L'ignorance a beau ſe deſguiſer, elle ne

Loüanges du Parlement de Paris.

trouue point là d'entrée. C'est l'assemblée de laquelle parle le Roy Prophete, quand il dit, *Deus stetit in Sinagoga Deorum in medio autem Deos dijudicat* : Quoy Messieurs, vous vous estõnez de ce que ie les appelle des Dieux; ne sçauez vous pas que la saincte Escriture appelle ainsi les Iuges? au chapitre *gloriosus Deus in sanctis suis*: ils sont appellez *luminosæ candelæ ardentes, super candelabrum positæ*, & en tout plein de lieux du Code ils sont appellez tres-nobles, Anges, Prophetes, & d'autres noms qui font comprendre au peuple le respect & l'honneur qu'il doit aux Iuges & Magistrats, comme à ceux qui luy procurẽt le bien & la paix dans laquelle ils respirent.

L. b. 1 C. de excub. art. item Ostio. vector. 43. dist. c. Propheta quippe & alibi passim.

Iuger est vne actiõ royale, & n'y auoit autresfois autre Iuge que les Roys mesmes: Les Iuges ont gouuerné deuant les Roys, comme on voit en Samuël & ailleurs en la saincte Escriture. Les Roys ne semblent estre Roys que pour iuger: d'où prit la hardiesse cette pauure femme à qui l'Empereur Adrian refusoit de faire droict, de luy dire tout haut *Noli igitur Imperare*. Or comme la France a tousiours eu les plus grands Roys, elle

les a tousiours eu les plus Iustes; ils ont commencé les premiers à ioindre la main de Iustice à leur sceptre, & les François ont tousiours esté loüez d'obeïr promptement, comme leurs Roys de commander doucement. Agatias dict de France cette sentence, τὸ ὑπήκοον δίκαιον εἶναι τὸ δὲ ἄρχον εὐμενές. Et nos Roys ne pouuãt par eux mesme rendre la Iustice à tous leurs sujets, ont estably ce grand Parlement, comme la source & le fonds de toutes les autres Iustices du Royaume, & semble qu'ils luy ayent donné leur main de Iustice. Depuis qu'il a esté fait Sedentaire par Philippe le Bel, ceux qui ont l'honneur d'y auoir charge de President ou Conseiller, y tiennent la place des Princes, Barons, & Seigneurs, qui de toute antiquité estoient aupres de la personne des Roys, lors que le Parlement n'estoit qu'ambulatoire. Et pour marque de ce, les Princes & Pairs de France y ont tousiours eu seãce & voix deliberatiue. C'est là où ont tousiours esté verifiées les Loix & Ordonnances, Edicts, Traictez de Paix & autres importantes affaires du Royaume. C'est le

lieu du trosne Royal, & le lict de la Iustice souueraine du Roy. Ie m'impose silence aux louanges de ce grand Parlement, pour laisser parler vn Pape. C'est Clement VII. lequel luy escriuant en Iuin l'an 1525. dit ces mots, tous pleins de gloire pour ceste Auguste assemblée. *Vos quorum sapientiæ & æquitatis nomen in tota Gallia eximiũ & vbique memorabile est.* Iugez maintenant du chef par la dignité du corps (Messieurs) & faisant cas de vous mesme, estimez & hõnorez la memoire de feu Monseigneur de Verdun, qui a esté le premier entre vo⁹, & pourtãt de belles actions qu'il a pratiquées en sa Magistrature, s'est rendu immortel en ceste grande Cour. Ce qui me fait prendre confiance d'apprendre auec le reste de ses trophees au Temple de memoire, ces quatre vers qui sont à l'imitation de ceux de Virgile, pour Nisus & Orialus. Et qui d'vne veine moins heureuse, mais d'vne plus grande affection, & auec des auspices plus veritables, seruiront à faire viure ses vertus dãs l'euiternité.

Æneid. 9. Fortunati Omb. si quid mea carmina possunt.

Fortunate heros, si quid pia facta valebunt
Nulla dies vnquam felici te eximet æuo,

Dum

Dum veneranda themis parlmenti immobile Templum.
Accolet, & regnum Lodoici semen habebit.

Mais que luy seruiroit d'auoir en ceste course du temps merité la gloire de l'æuiternité, s'il ne s'estoit acquis vne participation de l'æternité? Tout ce que i'ay dit de luy iusqu'à present luy est commun auec les Payẽs. On en peut autant dire de Socrates, de Seneque, de Platon, & autres qui viuent æuiternellement dans la posterité, *& laudantur vbi non sunt crucian-tur vbi sunt.* Il y a vne chose qui faict que les Chrestiens paruiennent, où ceux-là n'ont peu arriuer, c'est la pieté. C'est la base & le fondement des actions qui peuuent meriter l'Eternité, honorer Dieu & l'Eglise, prattiquer les vertus, & fuyr le vice pour l'amour de la vie eternelle. C'est vn fondement & vn obiect qui n'estoit pas chez les Payens, & par consequent il n'y a point d'autre Eternité pour eux que la mauuaise qui les tient en vne perpetuelle priuation de la bonne. Il y a ceste difference dit sainct Hierosme entre nous & les Payens pour la prattique des vertus que, *vitium vitio, peccatum peccato medicantur, nos amore virtutum vitia supe-*

In epist. ad rusticum.

a pieté.

ramus. Or ceste pieté s'est trouuée merueilleusement reluisante en l'ame de nostre defunct. Pleust à Dieu qu'il fut icy, vray ce que disoit Iesus-Christ, *si tacuero lapides clamabunt*, ie me tairois volontiers pour laisser parler les pierres de ce Monastere qui sont autant de tesmoignages qui creuent les yeux à quiconque voudroit nyer qu'il n'ayt esté extremement pieux. Les Magistrats estans Chrestiens, & seruiteurs de Dieu, ne se rendent iamais tant recommandables, que quand ils sont pieux. Et doiuent tesmoigner leur pieté, non seulement en honorant les gens d'Eglise mais encore en les defendant de leur auctorité contre ceux qui veulent preiudicier à leur perfection. Iamais l'estat ne se porte mieux que quand il est en bonne intelligence auec l'Eglise, ce sont les deux bras d'vn Royaume treschrestien, & Dieu se plaist tellement à ceste bonne intelligence, qu'il semble se vanter parlant à Iob du bon accord qu'il y a entre les Cieux, lesquels quoy qu'ils soyent plusieurs & diuers (selon les Philosophes) & qu'ils ayent des mouuemens contraires, sont neantmoins tellement d'accord parmy ceste difference, qu'ils

font vne harmonie que Dieu prend plaisir d'entendre, *concentum Cœli quis dormire faciet?* Combien prend-il plus de plaisir de voir le Ciel de l'Eglise s'entendre bien auec celuy de l'estat, encores qu'ils ayent diuers mouuemens, lesquels se doibuent pourtant terminer tous au seruice d'vn Dieu, & à la conseruation de l'authorité d'vn Roy. De tous les Empereurs il n'y en a point eu de plus recommandable, que le Grand Constantin, & ne l'a merité, qu'en employant son authorité pour maintenir l'Eglise, ses loüanges se sont trouuées dans la bouche, non seulement des Papes, mais en general dans celles de tous ceux qui ont cogneu vn Dieu & vn Iesus-Christ Crucifié, & dans les oreilles de tous les infidelles, les Martyrs le regrettoient en leurs tourmens, & les Anges l'exaltoient dans le Ciel, pendant qu'il trauailloit pour l'Eglise en terre. Nostre defunct sembloit le vouloir imiter en ceste ferueur d'assister l'Eglise, & de luy ayder au progrés qu'elle fait tous les iours en la perfection que Dieu requiert d'elle, c'est pourquoy entre les Religions, il aymoit les plus reformées. Il sçauoit que les Religieux qui gar-

dent exactement leurs regles, sont tousjours tres vtiles à l'Estat, tant par leur bon exemple & doctrine, que par les prieres qu'ils font nuict & iour, comme des Moyses sur la montagne de la Religion, pour la prosperité du Roy, & de tout le Royaume. Iamais on n'a eu occasion de se plaindre dans l'Estat des Religieux qui gardent soygneusement leurs regles, elles leur font de si belles leçons d'humilité qu'on ne doit esperer d'eux que toute sorte de soubmission & obeïssance, à tout ce qui sera conforme au bien de la republique & du seruice du Roy. Ils tiennent de Dieu le commandement de l'honorer & de luy obeïr, & ne perdent ce souuenir que quand ils n'ont plus celuy de leurs statuts & constitutions. Il s'estonnoit qu'on estimast la reforme vne nouueauté, veu qu'elle porte les Religieux à viure comme on faisoit du temps des Fondateurs, & qu'on n'appellast point nouueauté vn desordre qui ne se peut estre glissé (au moins pour la derniere fois) dans les Religions, que depuis quatre vingts ou cent ans. Il aymoit particulierement nostre Ordre, & sans doute que la deuotion qu'il auoit à la Vierge Sacrée, luy donnoit ceste inclina-

tiõ pour nous, qu'il sçauoit estre sous vne particuliere protectiõ de ceste tres-digne Mere de Dieu. Il a merueilleusement co-operé par son authorité, à l'establissement ou plustost affermissement de ceste nostre reforme qu'on vouloit estouffer en sa naïssance. Que si S. Bernard dit, que c'est vne malice d'Herode, & vne méchanceté Babilonienne, que de s'opposer au progrés & aduancement de la perfection Religieuse, qu'elle vertu aura-ce esté en nostre Grand President de cooperer si feruemment aux intentions que Dieu fait paroistre qu'il a de voir toutes les Religions plus parfaitement reglees dans son Eglise? comme nous voyons que plusieurs s'y aduancent fort, & pouuons esperer que toutes se verront vnies en ceste perfection, tandis que Dieu suscitera dans l'esprit des Magistrats des inclinations pieuses qui les portent à seconder les bons Religieux au desir qu'ils ont d'apporter tousiours plus de splendeur & de repos à l'Estat par leur vertu & sainčteté de vie. Peut-estre estimera-on que les loüanges que ie donne au defunct ne soient fondées que sur les faueurs que nous auons receu de luy, mais pensent &

Herodiana malitia & peruersitas Babilonica nascentem e[...] tinguere ve[...] Religionem oritur, si q[...] resistit. Si q[...] repugnat sa[...] uatorem cu[...] Herode p[...] sequitur & populos Israëlitici sem[...] nis necare c[...] natur.

difent les enuieux tout ce qu'ils voudrőt.

I'aime mieux endurer leurs calomnies auec patience, que taire les tefmoignages de pieté de noftre bien-facteur auec ingratitude. Ses loüanges font d'ailleurs affez approuuées elles font proferees par ma bouche mais elles font renduës veritables par fes propres actiős,& ie ne peux fans trahir & mon habit, & cefte Cõmunauté,&la verité,ne le loüer point de tant de bien que nous auős reçeude luy. Vous participez, Meffieurs, aux bien-faict de noftre eftabliffement en cefte ville qui nous fut octroyé en vne telle fepmaine que celle où nous fommes. Ie vous supplie auffi de prendre part aux loüanges que i'en donne à noftre deffunct pour les diligentes pourfuittes qu'il en a faite. Si comme à Rome on folemnifoit les Fontinelles qui occupoit les Romains à faire des Couronnes pour jetter dans les fontaines,& en enuironner les puits,on celebroit à Paris des Parlamentelles qui inuitaffent les François à remercier cefte grande Cour, des grands biẽs qui leur en reuiennẽt comme de la fource de leur repos & contentement: Cefte noftre Congregation occitaine reformee feroit la

[Fo]ntinalia [Va]rro. lib. 5. [de] ling. latina.

premiere à couronner vos portes, pour dans la recognoiſſance de ce bien-faict meriter par des vœux tous pleins d'affection, l'honneur de voſtre protection. Les Religieux ne ſont iamais tant obligés à perſonne qu'aux Magiſtrats qui leur font le bien de les maintenir : C'eſt pourquoy nous ne pourrons iamais aſſez honorer la memoire du Deffunct pour ce poinct : Outre que ſes autres actions de pieté nous fourniſſent aſſez d'occaſion d'exalter ſa vertu par toute la poſterité. Combien de fois l'auons-nous veu parmy nos Religieux, meſmes auec les Nouices, reciter les heures de la bieu-heureuſe Vierge ? Combien de fois a-il demandé aux Religieux de la Saincteté deſquels il auoit le plus d'opinion, qu'ils luy donnaſſent leur benediction, iuſqu'à l'extorquer par humilité & par prieres, comme fit Iacob celle de l'Ange qui luittoit auec luy ? Mais que diray ie des larmes qu'on luy a veu ietter auec vne indicible contrition, lors qu'il vint en ceſte Egliſe pendant le Iubilé, s'abandonner aux ferueurs d'vne ſaincte penitence ? Il pouuoit bien dire auec le Roy Dauid, *Exitus aquarum deduxerunt oculi mei* Là,

où ſainct Hieroſme remarque qu'vne autre verſiõ porte, *diuiſiones aquarum.* Vous luy auez veu tantoſt ietter des larmes haranguant pour le peuple, voyez le pleurer maintenãt pour ſes pechez. Ah! qu'il eſtoit viuement touché quand leuant les yeux au Ciel, il y voyoit Dieu aſsis en vn Throſne d'où il iuge les Iuſtices, *ſediſti ſuper Thronum qui iudicas Iuſtitiam*, & non ſeulement il s'humilioit deuant Dieu, mais deuant ſon Confeſſeur: aux pieds duquel il pleuroit amerement ſes pechez. Que Dieu deuoit auoir ce ſacrifice de larmes pour agreable, & que les hommes ſe doiuent bien edifier de ceſte humilité! de voir celuy qui a fait trembler tant de monde par la prononciation de tant d'arreſts auoir peu r deuãt vn ſimple Religieux, & y receuoir l'Arreſt de la Penitence qu'il deuoit faire pour ſes pechez. On a veu l'Empereur Theodoſe humilié deuant ſainct Ambroiſe, & receuoir de luy la penitence d'vne faute publique, auec tant ſouſmiſſion qu'il en a porté l'admiration dans les eſprits de tous ceux qui en ont eu la cognoiſſance. Et pourquoy n'admirerons nous pas la ſouſmiſſion de noſtre grand Preſident,

qui reçoit auec larmes la loy d'vn pauure Religieux, luy qui en matiere d'affaires publiques la faisoit à tant de personnes; & puis Theodose pouuoit bien trembler deuant vn S. Ambroise : mais les pleurs qui sortoient des yeux de nostre deffunt en la presence de son confesseur ne pouuoient venir que de son humilité & contrition. Il est vray que puis que l'image seule de S. Ambroise estant presentee sur les murailles de Milan fit bien leuer le siege à l'Empereur Conrard qui auoit auparauant iuré sa ruine: la presence d'vn Confesseur qui represẽte la personne de Dieu, pouuoit bien esmouuoir son cœur & en tirer les souspirs qu'il a donné pour marque de sa penitẽce. Et c'est ce qui me fait croire que Dieu luy aura pardonné ses fautes, & qu'en fin comme par les merites de sa Magistrature il s'est immortalisé dans l'æuiternité, par les actiõs de pieté Chrestiẽne qu'il a exercees, il se sera acquis la participation de l'eternité, & ainsi vous voyez cõme pour auoir bien fait dans la course du temps, il aura merité de paruenir à ces deux mesures superieures.

Ælian: lib. 4. var. hist.

Sæpe pro rota utendum ingenio.

I'auray fait icy (Messieurs) comme ce Peintre ancien auquel on commanda de representer vn cheual couché, & se veautrant dans la poussiere, il fit tout au rebours, il le fit voir en haleine, & courant de telle vistesse qu'a force de gratter la terre du mouuement precipité de ses jambes, il faisoit leuer vne nuée de poussiere dans laquelle il paroissoit à demy caché: celuy qui auoit fait faire le tableau ne le vouloit point receuoir, disant qu'il auoit demandé vn cheual couché non courant, Monsieur (repliqua le Peintre) renuersez seulement le tableau, & vostre cheual y paroistra en la posture que vous le demandez, & au lieu qu'il est maintenant en course, il semblera se veautrer dans la poussiere. Ceste Auguste assemblée demandoit-elle point de moy que ie fisse voir Monseigneur de Verdun couché dans la poudre de la terre? deuois ie point prendre pour theme ces parolles sorties d'vne bouche Royalle, *gloriam meam in puluerem deducam*, pouuois-je m'ouurir vn plus beau champ pour parler de la mort que d'enseuelir dans la poussiere la gloire de ceste caduque

vie? c'eſt là où ſe vont rendre toutes les vanitez de nos eſperances. C'eſt là où aboutiſſent toutes nos grandeurs, & les vains honneurs de ce monde, les richeſſes & magnificences, tant de beautez ou naturelles ou fardées, tant de puiſſances & de triomphes, tant de contentemens & reſiouiſſances, doiuent en fin s'aller precipiter dans la poudre de la terre. Nous ne ſommes en ceſte vie que comme deſſus vne mer pleine d'orage, & noſtre barque, fut elle toute chargée d'or, & ancrée des plus belles eſperances du monde, doit eſchoüer en fin contre vn eſcueil de cendre. Et ce pendant au lieu de repreſenter vn homme couché, ie l'ay fait voir courant, *ſine iniquitate cucurri & direxi.* Ouy, il a ſi bien fait en la courſe du temps, que ſes actions pleines de merite courront dans l'euiternité par les oreilles de tous ceux qui entendront volontiers parler de la vertu: Et ſa pieté luy fera moiſſonner dans le Ciel, les lauriers de l'eternité, qui doiuent eſcheoir par heritage à ceux qui comme luy auront cooperé par leur auctorité à l'aduancement & perfection du ſer-

uice de Dieu & de l'Eglise. Que si quelqu'vn ayme mieux le voir couché dans la poussiere, il ne faut que renuerser le tableau : mon discours luy fera voir l'vn & l'autre, le narré de tant de belles actions iustifie les plaintes & gemissemens que l'on peut faire pour sa mort. Vous ne le verrez plus au Palais (Messieurs) sa chere espouse ne le verra plus en sa Chambre. Ses amis ne le trouueront plus en leur conuersation. Les pauures ne le verront plus venir à leur secours. Et ceste Eglise ne sera plus le lieu des ferueurs de sa penitence. Et ce sont les causes de nostre douleur. Mais de donner tout à la mort, comme si elle deuoit triompher, & de sa vie & de nostre courage, ce seroit estre trop ignorans, & de son bon heur, & de l'esperance que nous donne ceste magnifique Cour, de faire reuiure de ses cendres des successeurs à ses charges & à ses merites. Non, la mort ne se peut vanter d'estre en possession de la premiere charge de ce beau corps? Voyla autant de premiers Presidens dont les merites & la pieté disputent auec nostre deffunt, la gloire de l'euiternité, &

de l'eternité qu'il possede.

PauureFrãce! mais plustost, Frãce tousiours florissante, i'ay commẽcé par tes plaintes, & ie finiray par ta consolation. *Consurge, excutere de puluere*; cesse tes ennuis maintenant, & apres auoir rendu les deuoirs de tes regrets à celuy auquel tu as tant d'obligation, le considerant dans la poussiere de la terre : Leue les yeux au Ciel pour le voir en vne gloire qui ne luy pourra iamais estre rauie par la mort: Il est vray qu'vn petit caillou tombant de la montagne a tout à faict brisé ce grand colosse à la teste d'or & aux autres membres d'argent & de cuiure, l'attaquant par des pieds de terre: Ouy mais ce n'estoit qu'vne statuë: ceux qui viuent comme des statuës auec des testes d'or, c'est à dire qui ne sont pleines que du soin des richesses, perdans tout à la mort, & se brisans contre le rocher de la Iustice diuine qui condamne leur auarice, doiuent estre pleurez auec des larmes de sang: Mais nostre deffunt n'a pas vescu en statuë, il est mort en vertueux Chrestien, & viura eternellement en Ange. Que si tu crains que ta gloire ne se diminuë en la perte que tu

Isaiæ 52.

Viuent mortui tui, expergiscimini & laudate qui habitatis in puluere. Isaiæ. 26.

Isaie 60. faits auiourd'huy, *Leua in circuitu oculos tuos & vide, omnes isti congregati sunt venerunt tibi.* Voicy la resource de ton bonheur, ces seigneurs ne viuent que pour toy: Ce n'est que pour toy qu'ils respirent. Il est vray qu'il est tombé vn grãd arbre de ce florissant iardin de France, Dan. 4. *succidite arborem, & præcidite ramos eius, excutite folia eius.* Mais escoute les paroles qui te consolent. *Verumtamen germen radicum eius in terra sinite.* Cette terre en fera regermer d'autres. Elle est trop fertile pour manquer. Et pour moy, ie ne suis point de l'aduis de ceux qui croyẽt que tout est perdu quand la nature qui ne nous peut promettre que du changement met fin à la vie de ceux qui aussi bien ne pouuoient estre immortels en ce monde. Les arbres qui se despoüillẽt en Automne, se reparent au Printemps, les herbes qui meurent Hyuer, en Esté se rauigorẽt, & la nature en releue pour le moins autant qu'elle en abbat. Si tous les siecles passez ont eu dequoy se plaindre, ils ont aussi tous eu dequoy se loüer, & Dieu n'en a laissé pas vn qui ne t'aye veu pourueuë de grand personnages pour accroistre ta gloire. Et pour maintenant, tu ne peux esperer

Multa renascentur quæ iam cecidêre, cadentq; quæ nunc sunt in honore.

que du bon-heur ſoubs vn ſi iuſte Roy, appuyee que tu és ſur tant d'excellens hommes & grands eſprits qui le cõſeillent auec vne prudence égale à la fidelité dont ils le ſeruent. De ſorte qu'encores que tu puiſſe dire que le temps s'eſtant rendu ton ennemy t'aye rauy de magnifiques perſonnages, neantmoins Dieu t'en ſuſcite & ſuſcitera tous les iours d'autres, qui, conſeruant la memoire du deffunt (car le lendemain doit touſiours du reſte au iour de la feſte) acquerront comme luy en cette courſe du temps la gloire ſelon les hommes en l'æuiternité, & ſelon Dieu en l'Eternité.

Vocauit aduerſum me tempus. Thren. I.

Themiſtocles contoit à ce propos aux Atheniens que la feſte reſpõdit au lendemain qui la meſpriſoit. Si ie n'auois eſté où ſerois-tu?

Que ſi ie vous deuois demander pardon de quelque choſe à la fin de ce diſcours (Meſſieurs) ce ne ſeroit pas de n'auoir point pleuré parmy ceſt attirail de mort. (les larmes euſſent eſté trop diſproportionnees à la grauité d'vn ſi magnifique auditoire) mais biẽ de ce qu'ayãt taſché de ſatisfaire à mon deſir d'y meſler vos louanges, ie n'auray rien dit qui ne ſoit de beaucoup inferieur à vos merites. Ie ne vous y ſçaurois auoir dõné d'aſſez beaux epitetes. Et puis qu'Ageſilaus à ceux qui luy par-

Plut. in fort. Rom.

loient de la grandeur du Roy de Perſe, reſpondit qu'il ne pouuoit eſtre plus grand que luy, s'il n'eſtoit plus iuſte, Rien ne paroiſtra iamais exceſſif au recit de voſtre grandeur, veu que rien ne ſe peut adiouſter à la perfection de voſtre Iuſtice, laquelle a touſiours eſté ſi connaturelle aux François, que deſia du temps d'Hannibal les Dames Gauloiſes furent eſtimées plus capables de l'exercer, que les hommes des autres Prouinces.

Plut. és vert. faitz des fem.

FIN.

